**Vie associative, le compte n’y est pas**« C’est notre choix… Celui qui paye c’est celui qui décide ». Ces mots du Maire lors du dernier Conseil municipal résonnent comme le fait du prince sur la vie associative… Alors que l’adjointe en charge s’enorgueillit des nombreux projets déposés, l’adjoint aux finances peine à expliquer le non-respect des engagements d’augmenter de 20% les subventions aux associations. « Ce sera sans doute le cas en 2025 » : année pré-électorale, personne n’est dupe !
Le Maire commente l’argent qu’il donne mais pas celui qu’il reprend. Plusieurs associations s’estiment lésées par de fortes baisses mais préfèrent se taire et tenteraient de « Régler ça en direct… Nous n’avons pas été officiellement prévenus… On s’inquiète d’un éventuel favoritisme à l’égard d’associations proches du Maire… »
L’exemple du Comité des Fêtes (CdF) est édifiant : le Maire n’avait de cesse, pendant sa campagne et jusqu’à maintenant, de louer ses actions. Mais oups, il supprime la totalité de ses subventions. Dans la dernière tribune de la majorité, véritable brûlot à charge, le CdF est apparenté à une organisation politique qu’il faudrait remplacer par « un nouveau comité de partenariat ».
Pour cela, on recrute au sein du service événement du cabinet du Maire et, après la chasse aux œufs, on prétend à la municipalisation de la Braderie de Houilles et de la Corrida.
Décisions prises sans aucune concertation, bien entendu.
Après les années Chambon, il va y avoir du travail !

Les élus du groupe ID Commune,
contact@idcommune.com
www.facebook.com/IDcommune